

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2014-7-11 du 3 juillet 2014 portant approbation du rapport annuel du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'année 2013

NOR : AFSX1430600X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu le dernier alinéa du I de l'article L. 323-8-6-1 du code du travail ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36 et 64 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18 ;

Vu le projet de rapport annuel du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'année 2013, transmis aux membres du comité national ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. Le rapport annuel du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'année 2013 est approuvé.

2. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la diffusion et de la mise en œuvre de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2014-7-11 du 3 juillet 2014 portant approbation du rapport annuel du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'année 2013

Nombre de présents au moment de la délibération : 15.

Votants : 15.

Abstentions : 1.

Nombre de voix « Pour » : 14.

Nombre de voix « Contre » : 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 3 juillet 2014.

Le président,
A. MONTANÉ

Le directeur,
J.-C. WATIEZ